



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Consultation du public
Révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de
l'estuaire de la Seine
Synthèse des avis

A l'issue d'une importante phase de concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs, le projet de 4^e plan de gestion révisé a été présenté au comité de révision, instance dédiée à la démarche, avant d'être soumis à la consultation du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 25 mai 2023 et à la consultation du public du 15 mai au 4 juin 2023.

Lors de cette consultation, les acteurs suivants se sont exprimés :

- La chambre d'agriculture de la Seine-Maritime.

Les principales observations et propositions ont été les suivantes :

Adaptation des dates de fauche

Le cahier des charges relatif à l'exploitation agricole des prairies au sein de la réserve naturelle nationale permet la fauche à partir du 8 juillet.

Le 4^e plan de gestion comporte l'opération EI32 « Étude la diversification des dates de fauche des prairies ».

Dans ce contexte, l'arrêté ME/2019/05 a permis à trois exploitants agricoles de mettre en oeuvre une expérimentation de diversification des dates de fauche.

Les résultats de cette expérimentation n'ayant pas été satisfaisants, l'adaptation des dates de fauche a été au cœur des échanges au sein du groupe thématique « agriculture » constitué dans le cadre de cette révision.

Il a été ainsi proposé un nouveau dispositif expérimental permettant, pour des agriculteurs volontaires, d'exploiter 85 % de la surface de leur parcelle dès le 1^{er} juillet à condition de ne pas exploiter les 15 % restant avant le 15 août voire le 1^{er} août en cas de pâturage.

La profession agricole trouve ce seuil de 15 % trop contraignant en particulier pour des petites parcelles et souhaite que cette proportion puisse être variable.

Elle souhaite par ailleurs, compte tenu de la date probable d'approbation du plan de gestion révisé, que l'engagement ne démarre qu'à compter de 2024 pour les 4 années restantes du 4^e plan de gestion et, considérant que l'expérimentation s'appuie sur le volontariat, s'interroge sur la poursuite de cet engagement et les éventuelles contraintes qui pourraient être imposées aux agriculteurs.

Maintien de la fertilisation

La profession agricole estime que les résultats de l'étude sur la fertilisation initiée par le gestionnaire ne permettent pas de conclure à ce stade sur l'absence d'intérêt d'une fertilisation minimale sur la productivité des prairies.

Elle demande le maintien de la possibilité d'apporter une fumure d'entretien dans les conditions actuelles et de conforter les références acquises dans le cadre d'une expérimentation complémentaire sur les 4 années restantes du plan de gestion.

La Chambre d'agriculture témoigne de son engagement pour la définition des protocoles et suivis et la mobilisation d'agriculteurs volontaires dans cette démarche dans l'objectif d'une prise de décision étayée pour le 5^e plan de gestion.

Gestion des niveaux d'eau

La chambre d'agriculture rappelle la nécessité d'accélérer les démarches avec HAROPA pour la réalisation des aménagements nécessaires à une meilleure régulation des niveaux d'eau dans les prairies subhalophiles et de la même manière pour la réalisation des travaux sur Cressenval.

Enfin, elle rappelle la nécessité de poursuivre les rencontres et échanges sur le terrain avec les usagers pour anticiper et gérer les difficultés éventuelles et apporter les réponses appropriées.